



Urbanisme, permis et inspection

2035, rue Victoria, Local C
Saint-Lambert, QC J4S 1H1

urbanisme@saint-lambert.ca
Tél. : 450 466-3277

CABANON RÉSIDENTIEL

Normes d'installation

Demande no. : _____

Adresse : _____

NORMES APPLICABLES À L'INSTALLATION D'UN CABANON

Implantation

Tout cabanon doit être situé à un minimum de :

- 1 mètre de tout autre bâtiment accessoire;
- 1,5 mètre du bâtiment principal, sauf si attaché au bâtiment;
- pour un bâtiment de 3,05 mètres de hauteur ou plus :
 - 1,2 mètre de toute limite de terrain et sa toiture ne peut projeter à moins de 60 cm de toute limite de terrain.
- pour un bâtiment de moins de 3,05 mètres de hauteur :
 - 30 cm de toute limite de terrain et sa toiture ne peut projeter à moins de 15 cm de toute limite du terrain.

Nombre

- Une seule remise et une seule serre sont autorisées par terrain.

Dimensions

- La superficie d'un cabanon ne peut excéder :
 - 15 mètres carrés pour une habitation unifamiliale détachée ou pour une habitation bi, tri ou multifamiliale;
 - 12 mètres carrés pour une habitation unifamiliale jumelée ou à ligne latérale zéro;
 - 8 mètres carrés pour une habitation unifamiliale contiguë (même si elle est à l'extrémité d'une rangée).

Dans tous les cas, la superficie totale des bâtiments accessoires (cabanon, serre, garage et abri d'auto) ne peut excéder la superficie totale de plancher du bâtiment principal ni 10% de la superficie totale de terrain.

Hauteur

- La hauteur maximale d'un cabanon est de 3,6 mètres mesurée à partir du niveau du sol pour un cabanon détaché, et de 3,05 mètres pour un cabanon attaché au bâtiment principal.

Toiture et revêtements extérieurs

- Le matériau de parement extérieur doit être en bois, en clin de vinyle, en clin de fibrociment, le clin de fibres de bois (Canexel), en pierre ou en brique.
- Les toits plats sont interdits pour un cabanon détaché du bâtiment principal.

Le présent document fait partie intégrante du permis émis par la Ville de Saint-Lambert pour l'installation d'un cabanon.

Je _____
déclare avoir pris connaissance des principales dispositions concernant l'installation d'un cabanon.

Signature du requérant

Date